



FENÊTRES SUR COURS

Directeur de la publication : Fabien MINEO

✉ 5, place Vincetti 20200 BASTIA ☎ 04 95 31 33 31

courriel: snu2b@snuipp.fr

site internet: <http://2b.snuipp.fr>

N° CPPAP: 0413 5 08218 N° ISSN : 1236-9517

*Ce bulletin a été envoyé grâce au fichier informatique du
SNUIPP2B.
Conformément à la loi du 05/10/178, vous pouvez faire effacer
les informations vous concernant en vous adressant à :
SNUIPP . 5 place Vincetti 20200 BASTIA*

Jeudi 10 septembre 2020 - N° 282

Dispensé de timbrage nom du site de dépôt



EDITO

CTSD 10 septembre 2020

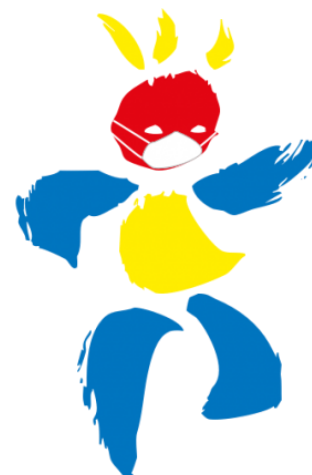
Rentrée Covid

Une rentrée marquée dans notre département par une recrudescence des cas Covid dans les écoles : Lucciana, Vescovato, Sisco, Furiani, Borgo... À chaque fois l'ARS rend des arbitrages différents laissant des enfants, cas contacts ou fratries d'enfants diagnostiqués cas Covid-19, libres de retourner à l'école malgré les risques et sans test évidemment. Ces décisions qui guident notre administration nous paraissent très loin des réalités de terrain constatées et laissent seuls les directeurs, les enseignants et les parents d'élèves (face à leurs craintes de ne pas remettre leurs enfants à l'école malgré les décisions de l'ARS).

La carte scolaire que vous découvrirez dans ce bulletin fait peu de place à des changements : 1 fermeture, 1 gel de poste spécialisé et 3 ouvertures dont 1 avec un moyen brigade.

Sommaire

Edito.....	p1
CTSD.....	p2
Bulletin adhésion.....	p3-4



OUVERTURES

Furiani Principellu	OUVERTURE DE LA 10 ^{ème} CLASSE
Lucciana Crucetta standard	OUVERTURE DE LA 6 ^{ème} CLASSE

FERMETURES

Biguglia Vincentello d'Istria maternelle monolingue	FERMETURE DE LA 2 ^{ème} CLASSE
---	---

Autres mesures :

- Gel du recrutement de maître E sur Bastia
- 1 moyen supplémentaire sur la maternelle Lucciana

Infos pratiques :

Le SNUIPP a demandé la reconduction de l'allègement horaire dans le cadre de la saisie des évaluations nationales CP/CE1 (5h pour la 1^{ère} passation, 2h pour la 2^{nde} passation CP). Une réponse de l'administration est attendue dans la journée.

Le Dr Christine Cordoliani, médecin de l'Education Nationale, sera chargée de la gestion du COVID-19.

Section de la Haute- Corse du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC

2020

Bulletin d'adhésion

2021

Je me syndique à la Section de Haute-Corse du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des écoles et PEGC, afin de contribuer :

- à la défense des intérêts matériels et moraux des personnels actifs et retraités,
- au développement du Service Public et Laïque d'Education,
- au maintien de l'unité de la profession grâce à un syndicat indépendant, unitaire, pluraliste et démocratique, dans la Fédération Syndicale Unitaire.

Bulletin à compléter et à renvoyer au :

SNUIPP HAUTE-CORSE Service informatique 5, place Vincetti 20200 BASTIA

Nom :		Nom J.Fille :	Ech :
Prénom :		Date naissance :	Cot :
Adresse perso :		Tel :	Tel port :
Adresse pro :		Année sortie IUFM:	Tel pro :
Adresse mail:			<input type="checkbox"/> CPA
<input type="checkbox"/> PES	<input type="checkbox"/> Liste complémentaire	<input type="checkbox"/> Mi-Tps	<input type="checkbox"/> PE Cl. Exceptionnelle
<input type="checkbox"/> Instituteur	<input type="checkbox"/> Prof Ecoles	<input type="checkbox"/> PE Hors Classe	<input type="checkbox"/> Retraité
<input type="checkbox"/> PEGC Cl normale	<input type="checkbox"/> PEGC Hors classe	<input type="checkbox"/> PEGC cl exception.	<input type="checkbox"/> PEGC Retraité
SPECIALITE	<input type="checkbox"/> Dir établ. Spécialisé	<input type="checkbox"/> Rééducateur	<input type="checkbox"/> CPC
<input type="checkbox"/> Dir. Maternelle	<input type="checkbox"/> Tit. Rempl ZIL	<input type="checkbox"/> Psychologue	<input type="checkbox"/> Dir SEGPA
<input type="checkbox"/> Dir. Élémentaire	<input type="checkbox"/> Tit. Rempl BRIG	<input type="checkbox"/> Dir. école application	<input type="checkbox"/> Dir adj SEGPA
<input type="checkbox"/> Adj Maternelle	<input type="checkbox"/> AIS Elementaire	<input type="checkbox"/> IMFAIEN	<input type="checkbox"/> AE
<input type="checkbox"/> Adj Élémentaire	<input type="checkbox"/> CLIS	<input type="checkbox"/> CPAIEN	<input type="checkbox"/> Autre.....

Mise en conformité avec les résolutions de la Commission Nationale Informatique et Liberté :

J'accepte de fournir au **SNUIPP** les informations nécessaires à l'examen de ma carrière.
 Je demande au **SNUIPP** de me communiquer les informations académiques et nationales de gestion de ma carrière auxquelles il a accès à l'occasion des commissions paritaires et l'autorise à faire figurer ces informations dans des fichiers et des traitements informatisés dans les conditions fixées dans les articles 26 et 27 de la loi du 06.01.78.
 Cette condition est révoquée par moi-même dans les mêmes conditions que le droit d'accès en m'adressant à ma section départementale.

DATE :/...../20....

Signature obligatoire :

Section de la Haute-Corse du Syndicat National Unitaire des Instituteurs, Professeurs des Ecoles et PEGC

2020

Mode de règlement

2021

Montant des cotisations pour l'année scolaire 2020/2021 en Euros											
Echelons	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11
Instituteur adjoint									144 €	147 €	150 €
PE Adjoint	132 €	135 €	138 €	141 €	144 €	147 €	150 €	153 €	156 €	159 €	162 €
PE Hors classe	< 174 € >										
PE Cl. Exceptionnelle	< 180 € >										
Dir. IMF. CPAIEN. Instit et PE spe	Cotisation de l'échelon + 30 €										
LC, PES, Retr, mi tps, mi trait	132 €	132 €									
PEGC						141 €	144 €	147 €	150 €	153 €	156 €
PEGC Hors classe				156 €	159 €	162 €					
PEGC classe exceptionnelle		168 €	180 €	195 €							
AE	90 €										

IMPORTANT: 66% de votre cotisation syndicale sont déductibles des impôts.

PRELEVEMENT AUTOMATIQUE

Verser sa cotisation par prélèvement automatique, un moyen d'aider le fonctionnement du SNUIPP.

Un moyen simple : la cotisation est prélevée en 3 fois à partir du mois de Septembre (sept, oct, nov.)

Un moyen rapide : 1 signature sur le formulaire et un Relevé d'Identité Bancaire à joindre au bulletin d'adhésion.

Un moyen efficace : plus d'oubli de syndicalisation que l'on rattrape en février, plus de lettre de relance, de préoccupation des militants pour collecter les adhésions... autant d'énergie qui peut s'investir dans l'activité syndicale. De plus, sauf avis contraire de votre part, votre autorisation de l'an dernier sera conduite automatiquement pour cette année.

AUTORISATION DE PRELEVEMENT Cotisation SNUIPP N° National émetteur

Id créancier SEPA FR19ZZZ646949

646949

Je soussigné, autorise l'établissement teneur de mon compte, à prélever sur ce dernier, si sa situation le permet tous les prélèvements ordonnés par le créancier désigné, ci-dessous.

Je reconnais que : - en cas de litige sur un prélèvement, je réglerai le différend directement

- je ne peux refuser l'exécution d'un prélèvement isolé

DESIGNATION DU DEBITEUR

Nom :

Prénom :

ADRESSE :

.....

COMPTE A DEBITER :

Code établissement :

Code guichet :

N° de compte :

Clé :

IBAN :

Code BIC :

Date : .../.../20....

DESIGNATION DU CREANCIER

CREDIT MUNICIPAL

10 place Vincent Raspail
83000 TOULON

ETABL. TENEUR DU COMPTE :

Nom banque :

Adresse :

.....

Code postal :

Ville :

Signature :